

**Compte rendu
AG du 12 Février 2010 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 20h35 et remercie les membres présents. Il fait part des excuses présentées par les vice-présidents absents, Chantal Colson, Daniel Muller et Régis Drouet.

1. Affaires scolaires :

• **Etude CDHU concernant l'implantation de l'école primaire de Clermont :**

Le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, il avait été décidé de faire appel au cabinet CDHU afin d'aider les élus dans leur choix de l'emplacement de la construction de la future école élémentaire de Clermont en Argonne. Les résultats de cette étude ont été présentés au bureau communautaire en date du 5 Février au cours duquel il a été souhaité que le choix de l'implantation devrait être le fruit d'une démarche participative favorisant une décision commune et admise par tous les partenaires.

La procédure de choix est établie en plusieurs étapes :

- 1^{ère} étape : Présentation des conclusions du CDHU au Conseil Municipal de Clermont-en-Argonne. Cette première phase s'est parfaitement déroulée Mercredi 10 Janvier.
- 2^{ème} étape : Présentation aux Délégués-parents, à l'équipe pédagogique et l'Inspectrice de l'Education Nationale. Réunion prévue le 5 Mars.
- 3^{ème} étape : Présentation aux Maires des communes de la zone de recrutement
- 4^{ème} étape : Un Conseil Communautaire dédié spécifiquement à ce dossier le 12 mars.

• **Résultat de l'appel d'offres – RPI Vallée de la Biesme – Plan de financement GIP :**

Le Président donne la parole à M. Dequenne, Vice-président en charge des finances et des affaires scolaires, afin de présenter le dossier du RPI des Islettes, les résultats de l'appel d'offres et les entreprises retenues pour le marché. Il cède la parole à Mme la DGS qui expose et commente le plan de financement.

Délibération : Plan financement du RPI de les Islettes :

Vote : Unanimité

• **Démolition de l'escalier de secours et reconstruction – école primaire de Clermont :**

Le Président évoque les travaux qui sont en cours. L'escalier de secours a été démoli et le mur a été réapproprié. L'escalier et la porte coupe-feu métallique seront prochainement changés. Pour permettre à l'escalier de secours d'être solidement ancré au sol, une dalle en béton sera réaliser, dalle pour laquelle un bureau d'études béton a été missionné. La pose de l'escalier aura lieu d'ici 3 à 4 semaines.

2. Economie - Tourisme :

Communauté de communes du Centre Argonne

16, rue Thiers - 55120 Clermont en Argonne

☎ 03 29 87 40 12 - 📠 03 29 87 45 02

e-mail : cc.centre-argonne@wanadoo.fr - site internet : <http://www.centre-argonne.eu>



- **Droit de préemption urbain EPFL :**

Le Président évoque les nouvelles étapes franchies dans le cadre de l'acquisition des terrains de la Scierie Revault. Lors du dernier Conseil Municipal de la mairie de Clermont, les élus ont voté le transfert du droit de préemption de la commune à l'EPFL. Ce dernier a fait valoir ce droit sur la vente des terrains entre les consorts Revault et un acquéreur potentiel. Celui-ci proposait un prix de 120000€. Suite à la délibération du précédent Conseil Communautaire, l'EPFL a fait jouer son droit de préemption avec une proposition d'achat, après réévaluation par France Domaine, à 100000€. A ce jour, la famille Revault a un mois pour prendre sa décision, c'est-à-dire pour accepter la proposition de l'EPFL ou de renoncer à la vente. Dans le cas de la seconde hypothèse, la famille Revault aurait alors la possibilité de recourir à un juge de l'expropriation pour statuer.

- **Situation ZA Auzéville :**

Le Président explique que les travaux ne sont pas encore lancés et que le projet a été retardé suite au blocage de notre dossier au sein des services d'ErDF. Le Président laisse la parole à l'agent de développement local en charge du projet qui réaffirme les problèmes de communication avec ErDF et le fait que notre dossier soit bloqué dans leurs services.

M. Gras demande si les retards d'ErDF concernent l'enfouissement des lignes et si le retard aura une incidence sur le SDIS.

Le Président rassure en précisant que ErDF intervient bien sur l'enfouissement de certaines lignes, mais pas seulement pour ce type d'opération. L'agent de développement confirma les dires du Président et précisa également qu'il n'y aura aucune conséquence sur la construction de la caserne du SDIS puisque, à l'heure actuelle, l'appel d'offre est en cours de lancement. Le blocage du dossier chez ErDF pourrait provoquer un retard estimé de 6 semaines, deux semaines pour ré acceptation du dossier et 4 semaines de commande de matériels mais que nous allons négocier pour étudier une réduction de ces délais.

M. Legoux demande si le SDIS est pressé de voir sa caserne construite et de prendre possession des lieux.

M. Ponsignon précise que lorsque la parcelle sera propre et en notre possession, les travaux de la caserne pourront commencer.

M. Lhuillier indique également que le retard est partiellement du au transfert de rattachement entre l'agence Erdf de la Marne et celle de la Meuse.

L'agent de développement local confirme les propos de M. Lhuillier et précise également les difficultés rencontrées pour connaître les noms des interlocuteurs d'ErDF.

M. Legoux et M. Gras demandent pourquoi les marchés ne sont-ils pas encore lancés pour le SDIS.

M. le Président précise que les documents sont en cours d'étude auprès des services du SDIS et que la première pierre sera posée avec le SDIS quand nous disposerons de la plateforme.

M. Plessy craint que le SDIS ne nous reproche le retard de lancement des travaux.

M. le Président propose alors qu'un article sur le plate formage paraisse dans la presse dès le début des travaux qui nous incombent.

- **Sentier d'interprétation PMR CSA : estimation des travaux, plan de financement et demandes de subventions :**



Le Président présente le projet. Il rappelle que le projet concerne un sentier de 4km environs dans la forêt du CSA, dont une partie sera accessible aux personnes à mobilité réduite sur une longueur de 1,1 km. De nombreux bancs, tables d'orientation et de découverte, ainsi qu'une signalétique seront installés tout au long du chemin. Aussi, un fil d'Ariane parcourra le sentier sur sa partie accessible aux PMR, un belvédère est prévu d'être implanté au niveau d'un point de vue remarquable ainsi qu'un ponton au-dessus d'un lac.

Le Président présente également le plan de financement de ce projet, qui accorde une part importante à la charge de la CODECOM (à hauteur de 45%).

Mme Briolet trouve que la participation du CSA est trop faible et que le projet leur conférerait trop d'avantages comparé à leur investissement financier.

M. le Président précise que ce projet représentera un réel plus pour notre territoire et que le CSA n'a pas suffisamment de moyens pour s'impliquer davantage financièrement.

Mme Briolet confirme son point de vue et ne voit pas le bien-fondé de ce projet.

M. Ponsignon précise que le même type de circuit ouvert aux PMR est présent sur la commune de la Grange aux Bois et qu'il est très fréquenté. Aussi, il propose de revoir différemment le projet et de réestimer son ampleur si les subventions escomptées ne sont pas à la hauteur de ce qui est actuellement prévu sur le plan de financement prévisionnel.

M. Zaccharias et Mme Briolet retiennent l'attention des élus sur l'entretien de ce circuit qui sera d'une importance majeure dans les frais de fonctionnement de la CODECOM.

Le Président les rassure en affirmant que le CSA aura à sa charge l'entretien du circuit dans le cadre des activités de leur atelier ESAT.

Malgré les propos du Président, Mme Briolet réaffirme son inquiétude quant au projet.

Le Président reprend la parole en présentant maintenant les différents postes de dépenses, regroupés par lots, travail réalisé par l'ONF.

Mme Briolet précise que la durée de vie des différentes installations en bois est assez réduite. Le renouvellement de ces équipements représentera un investissement conséquent pour la CODECOM.

Le Président exprime également son souhait de voir la part de dépenses attribuée à la CODECOM réduire. Aussi, en ce qui concerne la réfection et l'entretien des chemins, il précise que cela représentera un plus pour la population et le territoire.

M. Gras pense que la réfection devrait se faire pour l'ensemble des sentiers de randonnées et non exclusivement pour celui du CSA.

M. Pochon trouve que le sentier de La Grange aux Bois est très fréquenté.

M. Lhuillier précise que ce sentier n'est pas du tout fréquenté par les PMR.

M. Legoux pense qu'il faut poursuivre les réflexions sur ce projet mais qu'il est nécessaire que les dépenses diminuent.

M. le Président rappelle qu'il trouve que l'estimatif des dépenses réalisées par l'ONF est exorbitant.

Délibération : Plan de financement prévisionnel et autorisation de lancer les demandes de subventions :



Vote : Unanimité

- **Situation de l'OTSI :**

M. le Président présente les nouvelles informations sur la situation et le fonctionnement de l'OTSI, obtenues durant le dernier Conseil d'Administration élargi. Il trouve que les projets présentés étaient plus clairs et efficaces. Concernant la situation financière de l'OTSI, la CODECOM de Montfaucon-Varenne participe dans le budget par une subvention de 6000€, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives attribue une subvention de 5000€. Ces recettes s'élevant à hauteur de 11000€ permettront de couvrir les frais de fonctionnement de l'OTSI seulement pour le début de l'exercice. Cependant, lors du Conseil d'Administration, la présentation des comptes montrait une amélioration, bien que la situation ne soit pas encore totalement assainie.

En ce qui concerne le financement du diagnostic du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) d'une valeur de 4000€, il sera pris en charge par le DLA. Le solde de la subvention 2009 de la Codecom sera versé dès que l'OTSI aura produit les comptes 2009 comme prévu dans la convention.

M. Gras s'interroge sur l'avenir du second emploi qui avait été créé.

M. le Président lui assure que l'agent sera présent jusqu'en Mai.

M. Ponsignon pense qu'il pourrait être intéressant de renforcer les effectifs uniquement sur les périodes touristiques. Le CG accepterait même de mettre à disposition un agent pour 8 ou 9 mois afin d'assurer en partie le poste d'accueil à l'OT.

3. Rivière :

- **Arrêté de création du SM3A :**

Le Président laisse la parole à M. Jeannesson, Vice Président « Cadre de vie » afin de présenter les avancées de la création du SM3A. La procédure de création simplifiée a été rejetée lors du vote par d'autres communes associées. Une procédure de droit commun a donc été mise en place et acceptée et un arrêté de la préfecture a été pris. Les périmètres du syndicat mixte ainsi que les statuts sont similaires à ceux de 2009. Le vote d'aujourd'hui consiste donc à adhérer au syndicat en validant l'arrêté préfectoral.

M. Zaccharias demande quelles communes s'étaient opposées à la procédure simplifiée.

Le Vice Président « Cadre de vie » précise que les communes de Chaumont sur Aire et de Beauzée avaient pris cette décision.

M. Verlet souhaite connaître les motivations de leur refus.

Le Vice Président explique que les arguments soutenus par ces communes étaient relatives à la prise en charge des travaux par les collectivités en lieu et place des propriétaires.

M. Verlet approuve cet argument.

Le Vice Président explique qu'il est préférable que des professionnels prennent en charge ces travaux sinon le travail risquerait d'être mal fait. Pour preuve, les abords de la Cousance.

Mme Briolet demande si les agriculteurs ne génèreraient pas des pollutions dans l'eau et de ce fait des désagréments sur les abords de l'Aire. Elle cite pour exemple les produits déversés à Julvécourt.

Le Vice Président explique que les statuts ont été signés avec l'ensemble des structures longeant la rivière.



M. Zacarias précise qu'aucun agriculteur ne peut nettoyer l'Aire car les travaux sont d'une trop grande ampleur.

M. Legoux précise connaître que l'une des raisons du refus. Il s'agirait du coût de fonctionnement du SM3A et même s'ils n'ont pas adhéré mais ils ne sont pas pour autant contre cette idée .

Le Vice Président explicite également que si les communes ne s'expriment pas sous trois mois, leur vote sera réputé comme favorable, par le principe de la majorité qualifiée.

Délibération : Validation de l'arrêté de création du SM3A et désignation des représentants

Vote : Unanimité

- **Complément d'étude du ruisseau du Bas bois et étang des Bercettes :**

Le Vice Président expose le projet de renaturation du ruisseau du Bas bois et de l'étang des Bercettes. Suite à une réunion avec les financeurs, leur position a été favorable et ils accepteraient de financer 80% pour les études et travaux. L'intervention des géomètres génère des frais supplémentaires portant à 7000€ le coût de l'étude complète par le CPIE.

M. le Président souhaite préciser qu'il apprécie l'engagement oral lors de la réunion pour le financement à 80% de l'étude.

Délibération : Plan de financement de l'étude

Vote : Unanimité

4. Cohésion sociale / Culture :

- **Micro-crèche de Dombasle :**

Le Président présente les plans et aménagements envisagés pour les locaux. Une accessibilité pour PMR a été prévue. Il présente également le plan de financement, assumé à près de 80% par la CAF. Aussi, la MSA propose un financement de 20 000€ qui pourrait être utilisé en fonctionnement.

Délibération : Aménagement de la micro-crèche et plan de financement :

Vote : Unanimité

- **Micro-crèche de Clermont :**

Le Président présente les locaux retenus et les plans d'aménagement.

- **Cyberbase :**

Le Président expose les avancées du projet : l'animateur a été recruté, les appels d'offre sont passés. La livraison des matériels informatiques se réalisera en semaine 8.

L'ouverture de la Cyberbase aura lieu à la fin mars.

Le Président présente également les plans d'aménagement des locaux ainsi que les estimatifs des coûts du projet.

- **Révision du Schéma des aires d'accueil des Gens du Voyage :**

M. le Président a évoqué la révision par le Préfet du schéma des aires d'accueil des gens du voyage. Eu égard à l'absence de gens du voyage sur notre territoire, le cabinet en charge de l'étude proposerait de supprimer l'obligation d'aménager une aire d'accueil sur le territoire de la Codecom.

5. Administration et finances :



- **Compte administratif général, OM et BI pour 2009 ainsi que les affectations de résultats 2009 :**

Le Président donne la parole à M. le Vice Président en charge des affaires scolaires et des finances, qui présente l'ensemble des comptes et les affectations de résultat, pour l'année 2009 :

Dès le début de la lecture, M. Gras exprime le souhait de pouvoir recevoir ces chiffres en même temps que l'ordre du jour, car la lecture des documents est difficile. La requête est entendue et il est proposé à l'envoi au préalable des documents pour le budget prévisionnel.

Mme la DGS présente ensuite les affectations de résultats.

Le Président sort de la salle et l'assemblée procède aux votes.

Délibérations des comptes administratifs :

Délibération : Principal 2009 :

Vote : Unanimité

Délibération : OM 2009 :

Vote : Unanimité

Délibération : Bâtiment industriel 2009 :

Vote : Unanimité

Délibérations des affectations des résultats 2009 aux budgets 2010 :

Délibération : Budget Principal

Vote : Unanimité :

Délibération : Budget OM :

Vote : Unanimité

Délibération : Budget BI :

Vote : Unanimité

M. le Vice-Président remercie Mme la DGS et la comptable de la Codecom pour leur travail.

Mme la DGS présente, pour information, les reports de crédit d'investissement

- **Remplacement agent de développement local :**

Le Président annonce à l'Assemblée de la naissance de Victor, fils de Pauline Lacroix a accouchée et qu'elle souhaite bénéficier d'un congé parental. Cette demande n'est à ce jour non-parvenue à la Codecom.

Le Président propose de faire un cadeau au nom de la CODECOM.

Délibération : Réalisation d'un cadeau de naissance :

Vote : Unanimité

- **Fin de contrat agent de développement durable :**

Le Président explique les raisons de son choix de mettre un terme au contrat de Mlle Emilie MORELO. Le contrat de l'agent de développement durable n'a pas été poursuivi à l'issue de la période d'essai.

- **Recrutement CUI animateur Cyberbase :**

M. le Président explique que, suite à une délibération en bureau, un CUI (Contrat Unique d'Insertion) a été mis en place pour assurer l'animation de l'espace Cyberbase. Ce type de contrat permet une aide importante pour le financement du poste. L'animateur ayant été recruté, il sera présenté au Conseil communautaire lors d'une prochaine Assemblée Générale.

- **Passage taux variable à taux fixe pour les emprunts de la CODECOM :**



Le Président fait part de son intention d'étudier le changement de taux d'intérêt pour les emprunts en cours. Cependant, au vu des premières propositions des organismes bancaires, Il semblerait que les avantages soient restreints.

6. Voirie :

Le Président cède la parole à M. le Vice Président en charge de la voirie. Ce dernier présente le programme 2010 étudié avec la DDT. Trois d'actions sont proposés :

- l'entretien de la voirie, notamment à Clermont chemin du Jarcq, VC Futeau à Bellefontaine, à les Islettes (Broda et les Petites Islettes), rue du Gué à Jubécourt et la VC Parois à Brabant.
- les ECF pour quelques rues à Aubréville, Rarécourt, Jubécourt, les Islettes et Neuville, ainsi que la VC Vraincourt - Brabant.
- des enduits d'usure pour certaines rues des communes de Brabant, Aubréville et le Neufour.

L'ensemble de ces actions est estimé à une valeur de 104932,26€.

Le Vice-président rappelle également aux délégués communautaires qu'un groupement de commande peut être mené si certaines communes sont intéressées afin de bénéficier de prix avantageux.

Le Vice-président rappelle également à l'attention de M. Friedrich que la Voie Communale Brocourt – Jubécourt pourra encore attendre une année pour sa réfection, préconisation appuyée par un expert de la DDT 55.

7. Communication :

Le Président précise que la parution du nouveau numéro du journal intercommunal sera prochaine, y figurent notamment les vœux de bonne année à la population. Le numéro suivant est prévu pour Avril et pourrait présenter le budget 2010.

Le Président cède la parole à Mme la Vice-présidente en charge de la Communication. Elle demande aux délégués communautaires de donner leurs avis sur cette future parution et de proposer des idées d'articles pour le prochain numéro.

M. le Maire de Clermont-en-Argonne rappelle l'arrangement entre la CODECOM et l'association pour la Renaissance des Orgues, qui consiste à insérer à l'intérieur du journal un dépliant d'informations des manifestations organisées par l'association.

M. le Maire de Lachalade formule une remarque à propos des photos qui sont trop floues et trop sombres. Il propose d'en améliorer la qualité.

Le Président précise que la qualité d'impression chez un imprimeur sera meilleure, mais qu'il faut tout de même rester soucieux des coûts.

8. Questions diverses :

M. le Président évoque le problème d'approvisionnement en sel de déneigement et de la pénurie pour cet hiver de la fourniture de sel en sac.

Mme Briolet trouve que nos routes sont bien entretenues par rapport à d'autres CODECOM.

Le Président souligne la qualité de travail fourni par l'entreprise Pérotin, bien qu'il reste toujours quelques mécontentements.

Le Vice-président en charge de la Voirie rappelle que M. Pérotin ne peut circuler dans certains endroits car il y a certains blocages, comme notamment des voitures mal stationnées ou certaines haies gênantes. Ce ne sont pas des oublis de sa part et il souligne également son professionnalisme.



Le Président précise que M. Pérotin est approvisionné en sel par la Sanef, suite à une convention avec la Codecom. Ainsi, il ne connaît pas de difficultés d'approvisionnement. A l'inverse, les communes connaissent de graves difficultés d'approvisionnement puisque les stocks de sels pour 2009-2010 sont au plus bas.

Le Président évoque par la suite les Ordures Ménagères et les bacs municipaux. Il souhaite que des bacs d'ordures ménagères de 750 litres soient placés dans les communes pour réceptionner, en complément du passage de notre prestataire, les ordures ménagères des habitants. Cette volonté peut d'abord se traduire par un essai dans une commune définie.

M. Verlet, intéressé par le dispositif, exprime sa crainte face à des habitants peu scrupuleux qui déverseraient toutes sortes de déchets.

Le Président pense que c'est une piste à approfondir et qu'elle ferait naître une nouvelle habitude chez nos concitoyens. Il précise également que la Sté Barisien est prête à faire un effort, c'est-à-dire de nous mettre à disposition pour une expérimentation les bacs. L'entreprise souhaite que cette opération se réalise dans une démarche citoyenne plutôt que dans une démarche d'économies financières.

M. Zaccharias précise que pour lui cette opération présente deux inconvénients, l'accès par les personnes âgées et l'insalubrité générée. Concernant l'insalubrité, le Président pense qu'il faut réfléchir à des lieux stratégiques.

Mme Briolet pense que la combinaison des passages du prestataire et des lieux de stockage des ordures ménagères ne sera pas efficace. Les gens ne s'embêteront pas à se déplacer pour jeter leurs poubelles.

Le Président réitère l'investissement moral de l'entreprise Barisien dans notre démarche et que pour être sur que la population adhèrera à ce projet, il faut définir une ou plusieurs communes test.

M. Plessy confirme ce point.

Sur la question du placement des produits de la cession La Vaux Raguy, Le Président présente les solutions qui s'offrent à la CODECOM : soit un placement des fonds à la Trésorerie soit à la Caisse d'Épargne.

Il propose la solution la plus intéressante en l'occurrence, la caisse d'épargne.

Délibération : Placement des fonds résultant de la vente des immeubles de la Vaux-Raguy auprès de la Caisse d'épargne :

Vote : Unanimité

Mme Briolet demande de lui rappeler les prix de vente des maisons. M. le Président, aidé de M. le Vice-président chargé des finances, précise que deux maisons ont été vendues 45000€ chacune, et les deux autres maisons à 35000€ chacune.

Le Président remercie les membres présents et clôture la séance à 22h55.

Pour diffusion le 18 Février 2010

Le Président

Dominique DURAND